

### **LAD** **GRUE DE SÉCURITÉ LÉGÈRE**

EN 795/B

Organisme notifié surveillant la fabrication de l'équipement.  
(Notified body, at which supervises the production of the equipment):

APAVE SUDEUROPE SAS - BP 193 - 13322 MARSEILLE CEDEX  
16 - FRANCE

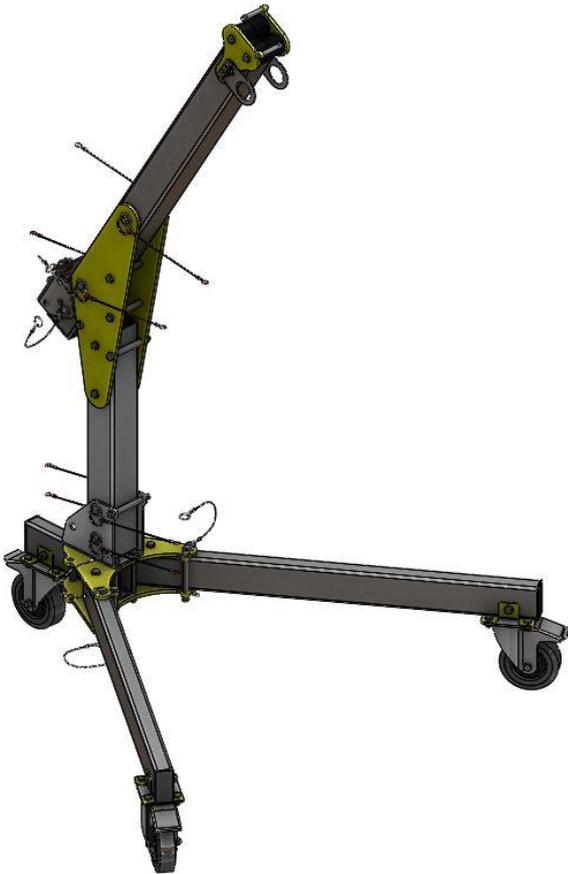


Schéma 1 – Aperçu général

#### TABLE DES MATIÈRES :

1.	DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	2
2.	LIMITE DE CHARGE NOMINALE ET RÉSISTANCE ..	3
3.	TRANSPORT ET POIDS .....	4
4.	ENTRETIEN ET STOCKAGE .....	4
5.	DIMENSIONS GÉNÉRALES .....	5
6.	DURÉE D'UTILISATION.....	5
7.	CONTRÔLES PÉRIODIQUES.....	5
8.	MARQUAGE DU DISPOSITIF .....	5
9.	INSTALLATION DU DISPOSITIF .....	6
10.	INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE SAUVETAGE .	8
11.	INSTALLATION DU DISPOSITIF CRW200 / CRW300	8
12.	RÈGLES PRINCIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR .....	8
13.	GARANTIE .....	9
14.	CARTE D'UTILISATION .....	10

### 1. DESCRIPTION GÉNÉRALE

La grue de sécurité en aluminium LAD constitue un point d'ancrage conforme à la norme EN795/B. Elle est destinée à la protection simultanée de 1 personne au maximum.

Le dispositif est fabriqué à partir d'aluminium renforcé, anodisé ou peint à la peinture en poudre, et d'éléments en acier inoxydable.

Le dispositif peut être facilement plié pour le transport ou décomposé en trois modules séparés dont le poids ne dépasse pas 25 kg (les modules sont à assembler à l'aide de boulons avec goupilles) :

- Le support avec pieds déplaçables et une prise pour le poteau vertical. Le support possède 3 roues d'un diamètre de 160 mm en boîtiers directeurs avec frein, permettant de déplacer aisément la grue sur le lieu de travail.
- Le poteau vertical avec prise pour le montage de la flèche.
- Flèche avec poulie, point d'ancrage et prise pour le montage d'un treuil.

Autres composants (à commander séparément) :

Il est possible de monter, sur le dispositif LAD, des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (des dispositifs à rappel automatique, des longes, etc.) à l'aide d'une oreille d'ancrage se trouvant à l'extrémité de la flèche.

Sur le dispositif LAD, peuvent être montés les treuils d'évacuation RUP502-U, RUP504, RUP506 à l'aide de la poignée universelle pour treuils PAD100-301-000. Le dispositif CRW200 peut être installé à l'aide de la poignée supplémentaire PAD100-310. Le dispositif CRW300 peut être installé à l'aide de la poignée supplémentaire PAD100-320.

La poignée universelle pour treuils, fabriquée en acier galvanisé PAD100-301-000 (poids : ~2 kg), peut être installée à l'extrémité de la flèche. La corde de travail est alors par la poulie à rouleaux fixée à l'extrémité de la flèche.

Sur le dispositif PAD, peuvent être montés les treuils d'évacuation RUP502-U, RUP504-U, RUP506-U directement à l'aide de la poignée universelle pour treuils PAD100-301-000.

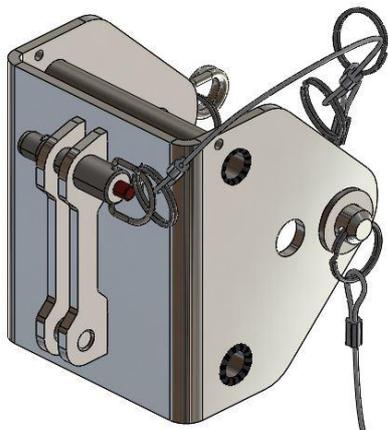


Schéma 2 – Poignée universelle pour treuils PAD100-301-000.

Le dispositif CRW200 peut être installé à l'aide de la poignée supplémentaire PAD100-310.



Schéma 3 – Poignée PAD100-310 pour dispositif CRW200.

Le dispositif CRW300 peut être installé à l'aide de la poignée supplémentaire PAD100-320.

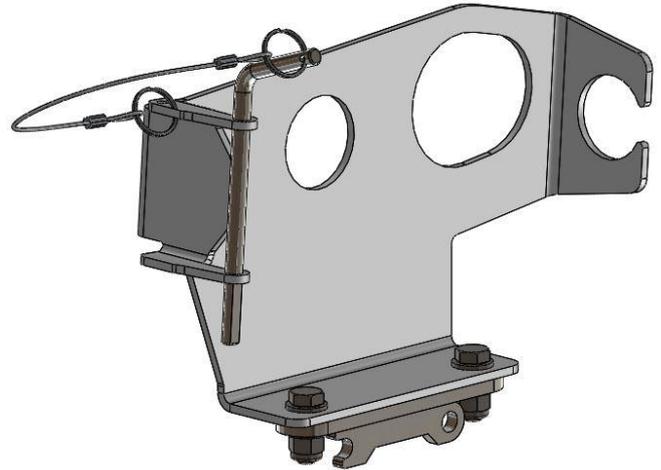


Schéma 4 – Poignée PAD100-320 pour dispositif CRW300.

La poignée universelle pour treuils, fabriquée en acier galvanisé PAD100-301-000 (poids : ~2 kg), peut être installée à l'extrémité de la flèche.

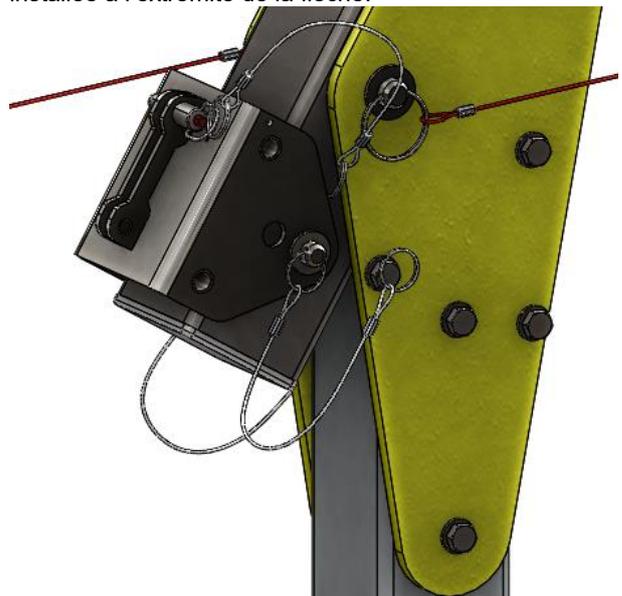


Schéma 5 – Poignée universelle pour treuils PAD100-301-000 installée à l'extrémité de la flèche.

La corde de travail est alors par la poulie à rouleaux fixée à l'extrémité de la flèche.

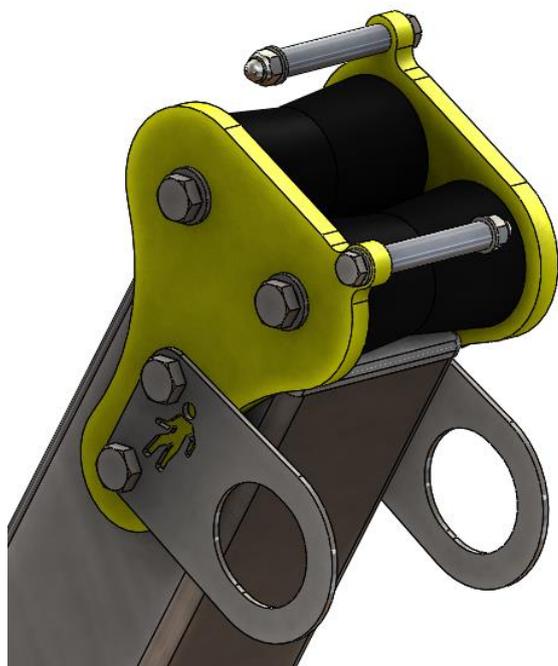


Schéma 6 – Passage de la corde de travail du dispositif monté sur la flèche par la poulie.

## 2. LIMITE DE CHARGE NOMINALE ET RÉSISTANCE

### a) RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Charge de rupture minimale (MBS) : 12kN.

Le dispositif peut être soumis à la charge de travail sur le plan vertical, vers le bas, dans l'espace délimité par les pieds du dispositif.

La charge maximale que le dispositif peut transmettre sur la construction pendant le travail est de 10 kN. (*The maximum load that could be transmitted in service from the device to the static construction*).

Si le dispositif est utilisé en tant qu'élément d'un système antichute, l'utilisateur doit être équipé d'un élément limitant les forces dynamiques s'exerçant sur lui pendant l'arrêt de la chute à, au maximum, 6kN.

### b) POUR LES DISPOSITIFS DE MARCHANDISE

installés sur la flèche à l'aide de la poignée universelle PAD100-301-000 :

Limite de charge nominale (WLL) : 500kg  
Coefficient d'utilisation (SF) : 2,4:1.

### c) POUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) installés sur les points

d'ancrage se trouvant sur l'extrémité de la flèche :

Maximum 1 personne simultanément. Une personne connectée sur un point d'ancrage.

Conformément aux exigences de la norme EN795/B, la résistance du dispositif s'élève à au moins 13 kN

### d) POUR LES DISPOSITIFS DE SAUVETAGE installés sur la flèche à l'aide de la poignée universelle PAD100-301-000 :

Limite de charge nominale (WLL) : 120kg

Coefficient d'utilisation (SF) : 10:1.

**La charge de travail du dispositif de sauvetage utilisé ne peut être supérieure à 120 kg.**

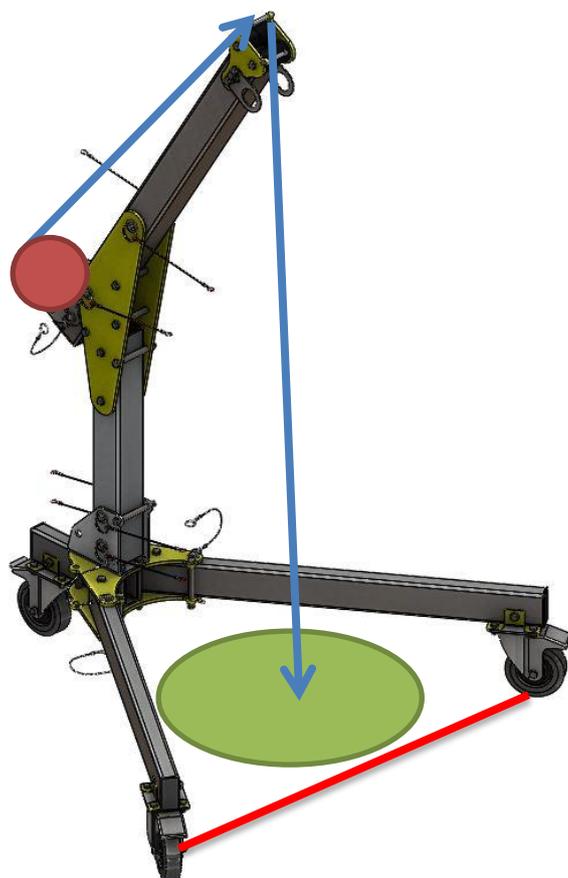


Schéma 7 – Directions de charge admises pour le point d'ancrage dans l'espace intérieur, délimité par les pieds du dispositif

### 3. TRANSPORT ET POIDS

Poids du dispositif complet : 35,72kg.

L'équipement de protection individuelle doit être transporté en emballages le protégeant contre tout dommage et contre l'humidité, par exemple en sacs en tissu imprégné ou en caisses ou valises en acier ou en plastique.

### 4. ENTRETIEN ET STOCKAGE

L'équipement de protection individuelle doit être nettoyé et désinfecté de manière à ne pas abîmer le matériau à partir duquel le dispositif a été fabriqué. Pour les matériaux textiles (les sangles, les cordes), il faut utiliser des produits nettoyants destinés aux tissus délicats. Peut être lavé à la main ou en machine. Bien rincer. Les éléments en plastique doivent être lavés uniquement avec de l'eau. L'équipement mouillé pendant le nettoyage ou pendant l'utilisation doit être bien séché en conditions naturelles, loin de toute source de chaleur. Les pièces et les mécanismes en métal (les ressorts, les gonds, les cliquets) peuvent être légèrement lubrifiés de manière périodique afin d'améliorer leur fonctionnement.

L'équipement de protection individuelle doit être conservé emballé en vrac, dans des pièces bien ventilées et sèches, protégé contre l'action de la lumière, des rayons UV, contre les poussières, les objets tranchants, les températures extrêmes et les substances caustiques.

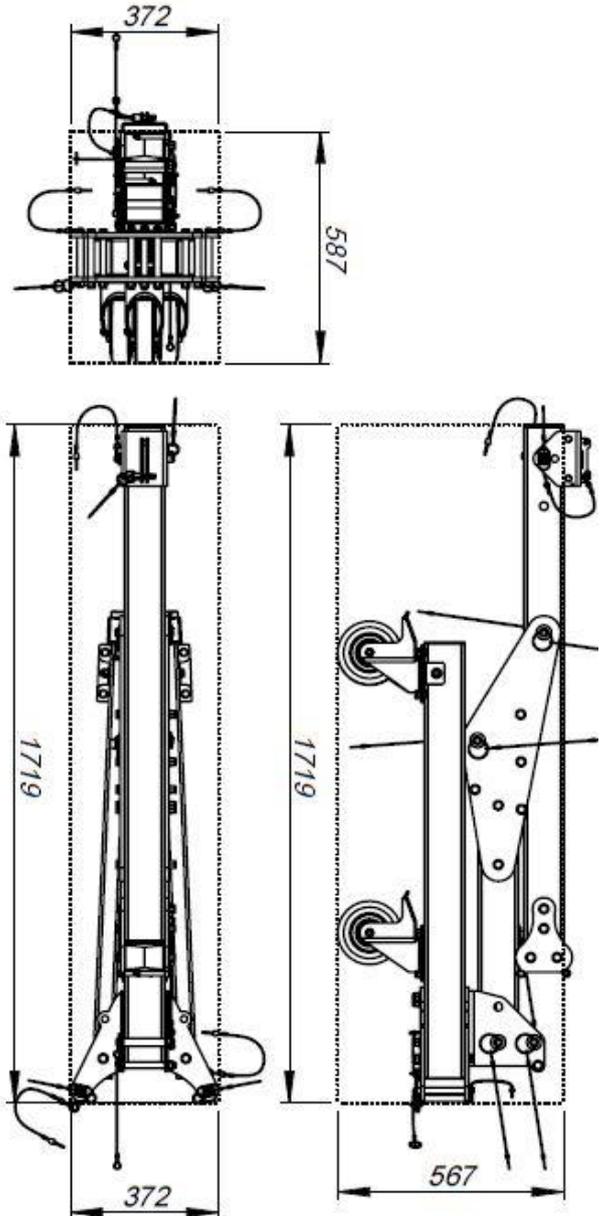


Schéma 8 – Dimensions en transport

### 5. DIMENSIONS GÉNÉRALES

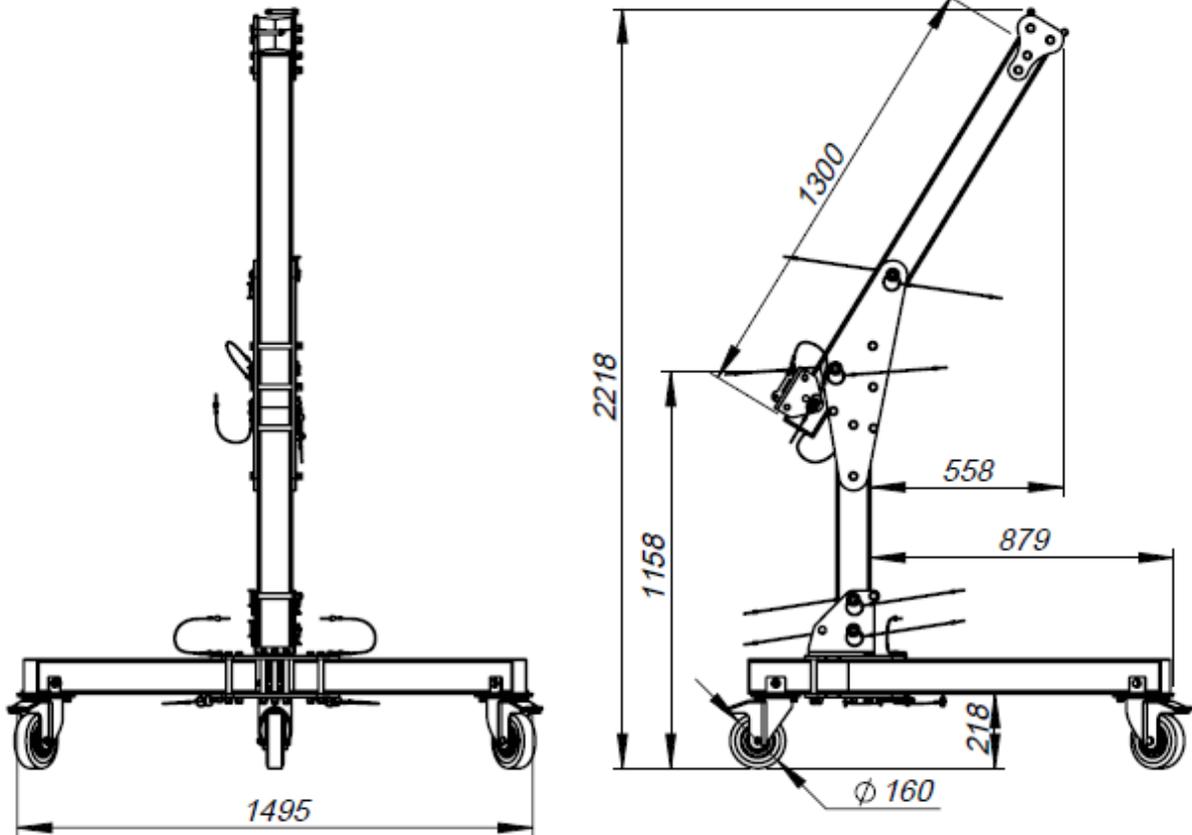


Schéma 9 – Dimensions générales du dispositif – vue avant

### 6. DURÉE D'UTILISATION

La durée d'utilisation de dispositifs ne présentant aucun dysfonctionnement est illimitée.

Le dispositif doit être immédiatement mis hors d'usage et détruit de manière permanente s'il a servi à arrêter une chute où s'il existe le moindre doute quant à sa fiabilité.

**ATTENTION :** La durée d'utilisation maximale du dispositif dépend de l'intensité et de l'environnement d'utilisation. L'utilisation du dispositif en conditions difficiles, en contact avec de l'eau, des bords tranchants, des substances abrasives, à des températures extrêmes peut nécessiter la mise hors d'usage après une seule utilisation.

### 7. CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Le contrôle périodique du dispositif doit être effectué au moins une fois par an, tous les 12 mois d'utilisation.

Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par des personnes compétentes, possédant le savoir-faire nécessaire et formées dans ce domaine.

Tous les 5 ans d'utilisation, il est conseillé que les contrôles périodiques soient effectués par le fabricant du

dispositif ou une société dûment autorisée par le fabricant à effectuer ce type de contrôles.

### 8. MARQUAGE DU DISPOSITIF

Éléments du marquage :

- Nom / type du dispositif
- Marquage modèle de dispositif
- Numéro de catalogue
- Numéro/année/classe de la norme européenne
- Marquage CE et numéro de l'organisme notifié responsable pour le contrôle du processus de fabrication des dispositifs
- Mois et année de fabrication
- Numéro de série du dispositif
- Attention : Lisez le mode d'emploi.
- Marquage du fabricant ou du distributeur
- Nombre d'utilisateurs simultanés maximum



Schéma 10 – Étiquette du dispositif

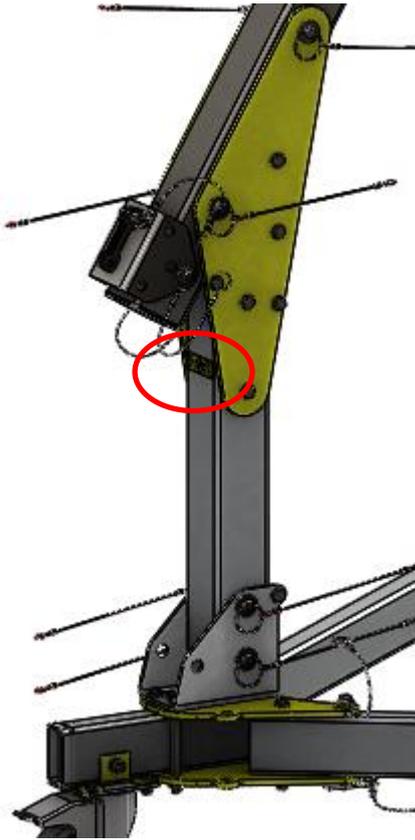


Schéma 11 - Emplacement du marquage



Schéma 12 - Autocollant de contrôle

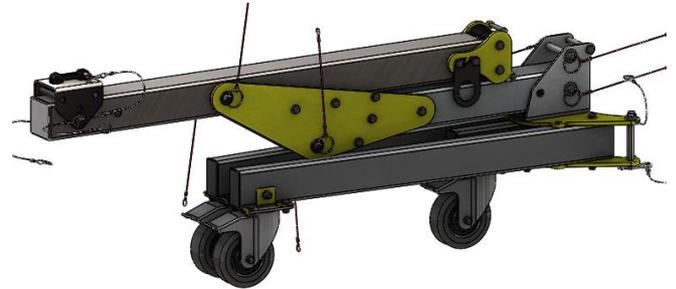
À côté de l'étiquette, il faut placer un autocollant de contrôle et y marquer le mois et l'année du contrôle périodique suivant. Ne pas utiliser le dispositif passé cette date.

**Attention :** Avant la première utilisation, marquer la date du contrôle suivant (date de la première utilisation + 12 mois, exemple : première utilisation du dispositif 01.2019 – marquer 01.2020) Autocollant de contrôle placé à côté de l'étiquette d'identification du dispositif.

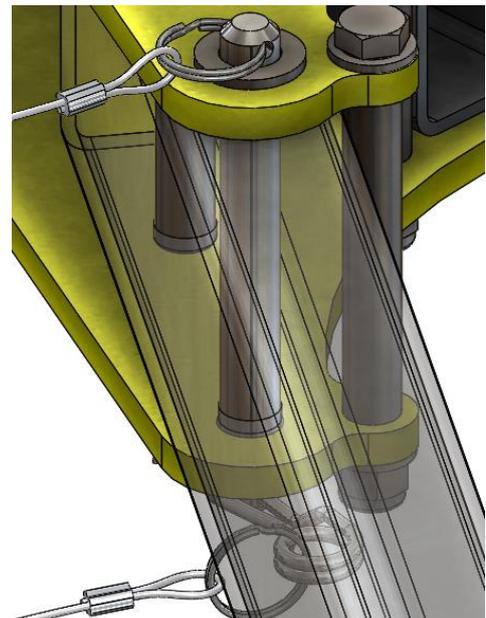
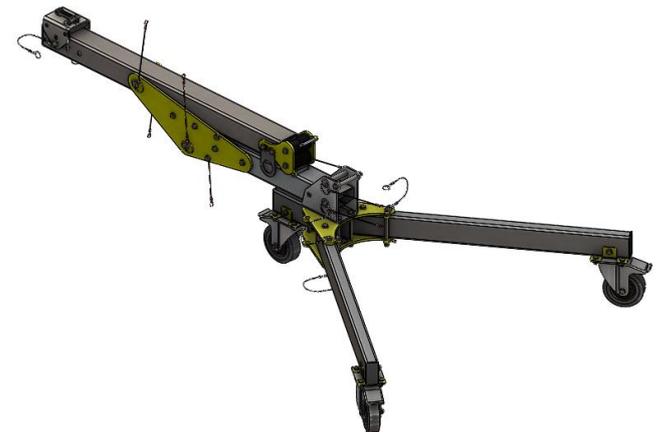
### 9. INSTALLATION DU DISPOSITIF

Le dispositif peut être déployé par au moins une personne. Placer le dispositif sur une surface plane, stable et dure. S'assurer que le sol sera en mesure de supporter le poids du dispositif.

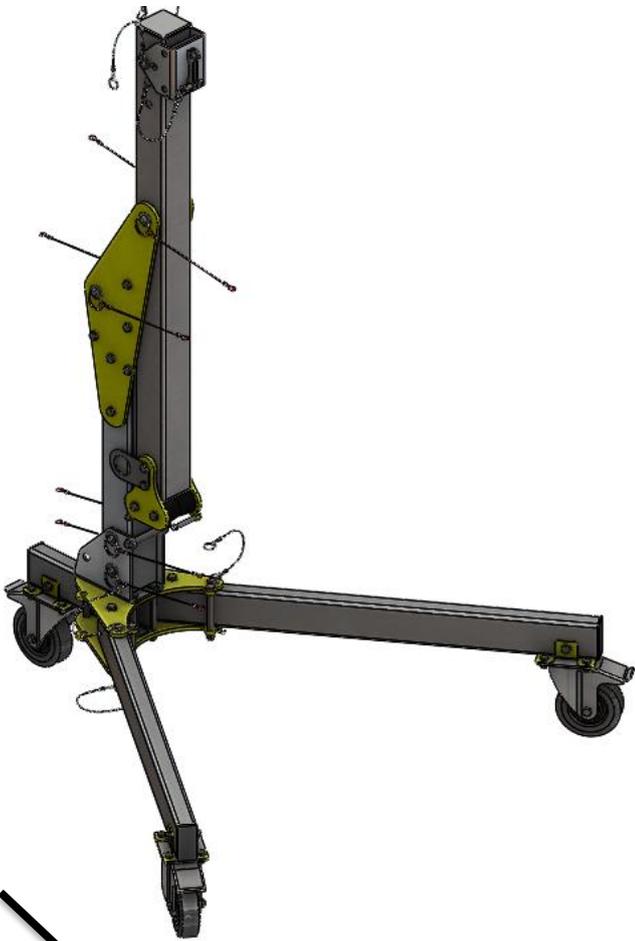
a) Dispositif en position pliée (pour le transport)



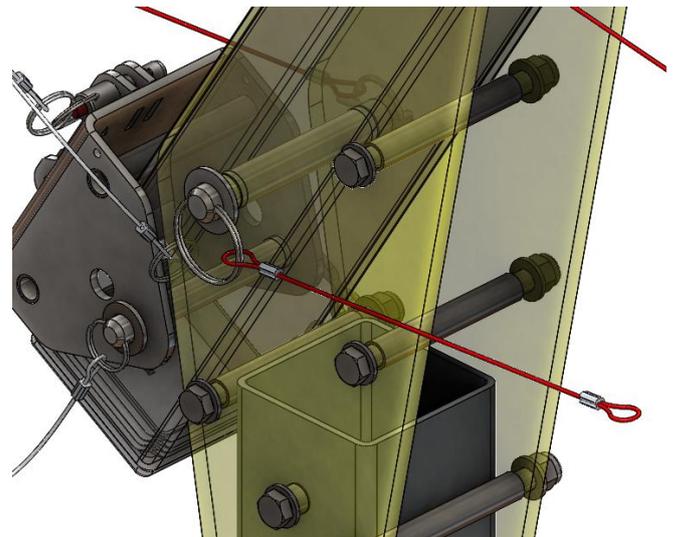
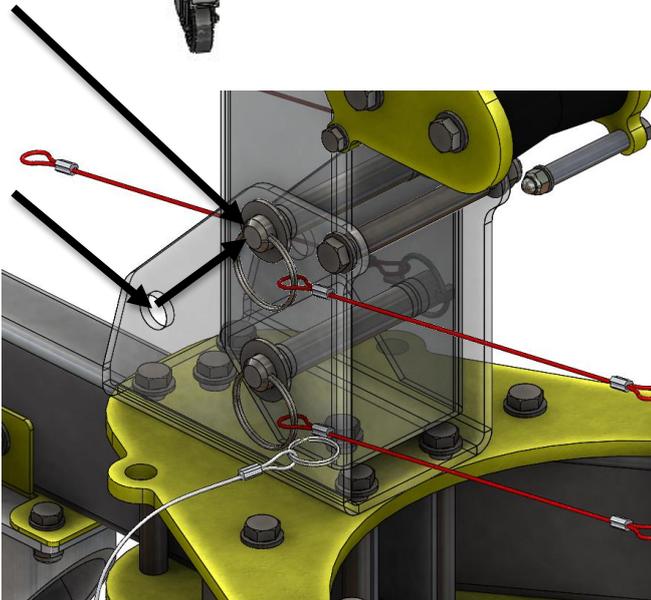
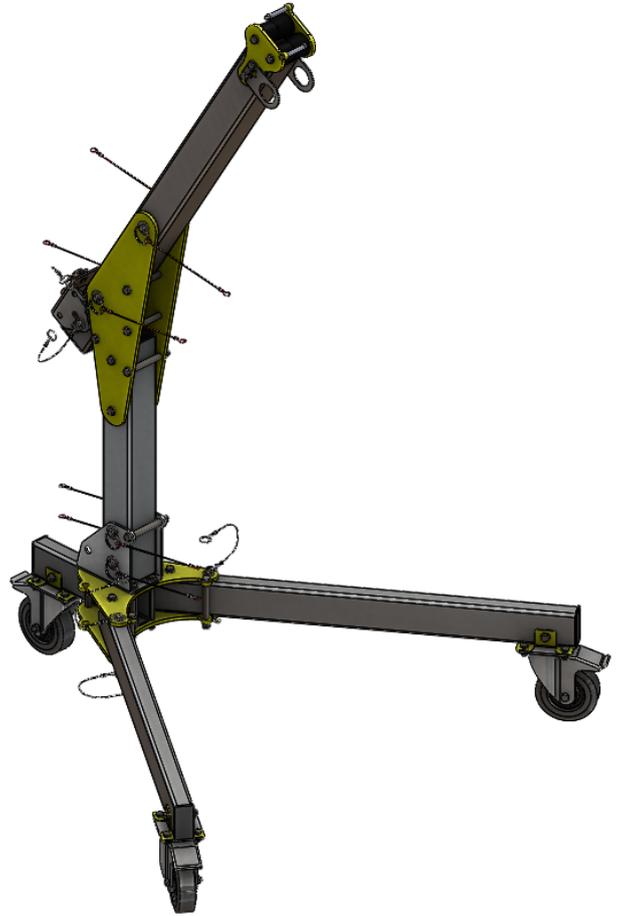
b) Débloquer deux boulons en enlevant les goupilles et ouvrir entièrement les deux pieds. Sécuriser à nouveau les pieds à l'aide des boulons avec goupilles.



- c) Soulever le poteau vertical avec la flèche et la bloquer en position ouverte à l'aide d'un boulon avec goupille.



- d) Soulever la flèche et la bloquer en position ouverte à l'aide d'un boulon avec goupille.



### 10. INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE SAUVETAGE

Le dispositif de sauvetage est à monter sur le dispositif LAD à l'aide de la poignée universelle pour treuils PAD100-301-000 de la manière présentée ci-dessous (sécuriser la connexion à l'aide d'un boulon spécial).



### 11. INSTALLATION DU DISPOSITIF CRW200 / CRW300

Les dispositifs CRW200 / CRW300 doivent être montés sur la poignée PAD100-301-000 à l'aide d'un dispositif d'attelage intermédiaire :

- a) PAD100-310 pour le dispositif CRW200
- b) PAD100-320 pour le dispositif CRW300



### 12. RÈGLES PRINCIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

- L'utilisation du dispositif LAD doit se faire conformément au mode d'emploi d'équipement de protection individuelle et aux normes suivantes :  
EN 361 - harnais de sécurité  
EN352-3; EN355; EN360 - pour les dispositifs de sécurité  
EN362 - connecteurs  
EN 795 / TS16415 - points d'ancrage
- l'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes formées à son usage.
- l'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influencer sur la sécurité pendant l'utilisation quotidienne ou en mode de secours.
- il faut préparer un plan de sauvetage qui pourra être implémenté en cas de besoin.
- il est interdit d'effectuer une quelconque modification au niveau de l'équipement sans l'accord écrit de la part du fabricant.
- une quelconque réparation de l'équipement ne pourra être effectuée que par le fabricant ou par son représentant autorisé.
- l'équipement de protection individuelle ne peut pas être utilisé de manière non conforme à sa destination.
- l'équipement de protection individuelle est un équipement personnel et devrait être utilisé par une seule personne.
- avant l'utilisation, assurez-vous que tous les éléments formant le système de protection contre la chute fonctionnent ensemble de manière appropriée. Vérifiez périodiquement les connexions et l'adaptation des éléments de l'équipement afin d'éviter leur relâchement ou déconnexion accidentels.
- il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection individuelle, au niveau desquels un quelconque élément trouble le fonctionnement d'un autre.
- avant toute utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut l'examiner de manière attentive, afin d'en vérifier l'état et le bon fonctionnement.
- pendant la vérification, il faut bien contrôler tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention à tout dommage, toute trace d'usure, de corrosion, de frottement, de faille, ainsi qu'à tout dysfonctionnement. Pour les différents dispositifs, il faut faire particulièrement attention aux éléments suivants :
  - ✓ dans les harnais de sécurité et les ceintures de maintien au travail : aux boucles, aux éléments de régulation, aux points d'ancrage (les boucles), les sangles, les coutures, les passants ;
  - ✓ dans les absorbeurs d'énergie : aux nœuds d'ancrage, la sangle, les coutures, le revêtement, les connecteurs ;

- ✓ dans les cordes et les supports d'assurage textiles à corde, la corde, les nœuds, les cosses, les connecteurs, les éléments de régulation, les épissurages ;
- ✓ concernant les cordes et les supports d'assurage en acier à corde : les câbles, les serre-câbles, les nœuds, les cosses, les connecteurs, les éléments de régulation ;
- ✓ concernant les antichutes à rappel automatique : la corde ou la sangle, le bon fonctionnement de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, le revêtement, l'amortisseur, les connecteurs ;
- ✓ dans les antichutes mobiles, le corps-support, le déplacement correct sur le support d'assurage, le fonctionnement du mécanisme de blocage, le rouleau, les vis et les rivets, les connecteurs, l'amortisseur de sécurité ;
- ✓ dans les connecteurs (les mousquetons) le corps-support, les rivetages, le cliquet principal, le fonctionnement du mécanisme de blocage.
- au moins une fois par an, tous les 12 mois d'utilisation, l'équipement de protection doit être mis hors d'usage et faire l'objet d'un contrôle périodique approfondi. Le contrôle périodique peut être effectué par la personne responsable dans la société pour les contrôles périodiques de l'équipement de sécurité et formée à cette fin. Les contrôles périodiques peuvent également être effectués par le fabricant de l'équipement ou par la personne ou la société autorisée par ce dernier. Il faut bien vérifier tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention à tout dommage, toute trace d'usure, de corrosion, de frottement, de faille, ainsi qu'à tout dysfonctionnement (voir le point précédent). Dans certains cas, lorsque l'équipement de protection a une structure complexe, comme c'est le cas, par exemple, pour les antichutes à rappel automatique, les contrôles périodiques peuvent être effectués uniquement par le fabricant de l'équipement ou par une personne autorisée par ce dernier. Après le contrôle technique périodique, la date du contrôle technique suivant sera déterminée.
- les contrôles périodiques réguliers sont une question cruciale en ce qui concerne l'état de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur qui dépend du bon fonctionnement et de la résistance de cet équipement.
- pendant le contrôle technique périodique, il faut vérifier la lisibilité de tous les marquages de l'équipement de sécurité (les caractéristiques du dispositif donné).
- toutes les informations relatives à l'équipement (nom, numéro de série, date de l'achat et du début d'utilisation, nom de l'utilisateur, renseignements relatifs aux réparations et aux contrôles techniques, ainsi qu'à la mise au rebut) doivent être indiquées dans la carte d'utilisation du dispositif donné. La société chez laquelle l'équipement est utilisé est la seule responsable pour les entrées effectuées sur la carte d'utilisation. La carte est à remplir par la personne responsable dans la société pour l'équipement de protection. Il est interdit d'utiliser l'équipement de protection individuelle dont la carte d'utilisation n'a pas été remplie.
- si l'équipement est vendu vers un pays autre que son pays d'origine, le fournisseur de l'équipement doit joindre à l'équipement un mode d'emploi et d'entretien, des renseignements sur les contrôles périodiques et les réparations de l'équipement rédigés dans la langue en vigueur dans le pays où l'équipement sera utilisé.
- l'utilisation de l'équipement de protection doit être arrêtée immédiatement si un quelconque doute apparaît quant à l'état de l'équipement ou son bon fonctionnement. La remise en utilisation de l'équipement ne peut se faire qu'après un contrôle technique approfondi effectué par le fabricant de l'équipement ou si celui-ci confirme par écrit que l'équipement peut continuer à être utilisé.
- L'équipement de protection individuelle doit être immédiatement mis au rebut et détruit de manière irréversible s'il a servi à arrêter une chute.
- seul le harnais de sécurité est un dispositif pouvant servir à maintenir le corps dans l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

- le système protégeant contre les chutes de hauteur peut être raccordé aux points (boucles, nœuds) d'attelage du harnais de sécurité marqués de la lettre A majuscule.

### 13. GARANTIE

Le fabricant offre une garantie de 12 mois à compter de l'achat du dispositif. Si un vice est découvert dans une quelconque pièce, la période de la garantie pour cette pièce est prolongée de la période nécessaire à la réparation du vice découvert.

La garantie couvre :

- Les vices des matériaux,
- Les vices de construction,
- Les vices au niveau du revêtement anti-corrosion

Conformément aux exigences de la norme EN 365, le point d'ancrage doit être soumis à des contrôles périodiques, effectués au moins une fois tous les 12 mois. Les contrôles périodiques devraient être effectués au service autorisé du fabricant, situé à l'adresse :

**PROTEKT Grzegorz Łaszkiwicz**  
**adresse : Starorudzka 9**  
**93-403 Lodz**

ou par une personne formée en matière de contrôles de ce type d'équipements.

Une personne qualifiée est une personne qui, sur la base de sa formation spécialisée et de ses déclarations, possède des connaissances suffisantes en ce qui concerne les équipements de sécurité et de sauvetage mis en place et est suffisamment familiarisée avec la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail, les directives et principes techniques généraux pour pouvoir évaluer la sécurité opérationnelle et la bonne utilisation des moyens de sécurité.

Avant chaque utilisation du système, il faut vérifier si la date du contrôle technique suivant n'est pas arrivée. Passée cette date, le système ne peut pas être utilisé. Avant et après chaque utilisation, il faut vérifier le caractère complet et le bon état technique du système, ainsi que la tension du câble en acier.

Si un quelconque défaut ou une quelconque lacune est constaté, le point d'ancrage ne peut pas être utilisé.

En cas de doute, il faut prendre contact avec le fabricant et ne jamais entreprendre de réparer l'équipement par ses propres moyens.

Si le système a servi à arrêter une chute, il doit être immédiatement mis au rebut !

La remise en utilisation du système ayant servi à arrêter une chute peut se faire après un contrôle détaillé effectué par le fabricant ou un service dûment autorisé par ce dernier.

Pendant l'utilisation du système, il faut apporter une attention particulière aux événements dangereux pouvant avoir une influence sur le fonctionnement de l'équipement de protection ou la sécurité de l'utilisateur et notamment : l'emmêlement et le passage des cordes sur des bords tranchants, les chutes en pendule, l'électricité, l'action de températures extrêmes, l'endommagement de l'équipement, l'action négative de facteurs météorologiques, l'action de produits chimiques, la pollution.

Il est interdit de modifier, de réparer ou de remplacer les pièces originales composant le système.

### 14. CARTE D'UTILISATION

CARTE D'UTILISATION LAD..... (conforme à la norme EN365)					
N° de catalogue du dispositif	<b>LAD000-000-000</b>		Numéro de série :	.....	
Date de mise à disposition pour utilisation (installation)	.....		Date de fabrication :	.....	
Localisation de l'installation	..... .....				
Nom de l'utilisateur :	..... .....				
Relevé de contrôles périodiques et réparations					
N°	Date du contrôle	Type de contrôle/réparation	Remarques	Date du contrôle suivant	Nom et signature de la personne effectuant le contrôle
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					